

Association des résidents du lac Renaud PROCÈS-VERBAL

Assemblée générale spéciale Rencontre en présence Centre culturel et communautaire: 794 rue Maple, Prévost Le 18 avril 2023 De 19h00 à 21h00

Présences:	Jean-René Bureau	Président
	Luc Bellefleur	Administrateur
	Dominique Demers	Administratrice
	Richard Pouliot	Trésorier
	Sylvie Voyer	Secrétaire
Absents (motivés):	Annie Renouf	Administratrice

26 personnes se sont présentées à l'Assemblée (excluant les 5 membres du CA)

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

Le quorum est constaté (il faut un minimum de 11 membres en règle) et l'assemblée est ouverte. Il est 19h04.

Jean-René agira comme président d'assemblée et propose Sylvie Voyer pour agir comme secrétaire. Marie-Claude Allard seconde.

Au mot de Bienvenue, Jean-René présente les membres du CA présents.

Il spécifie que seuls les membres de l'Association ont droit de vote, et un seul vote par résidence et qu'il y aura un vote à prendre durant cette assemblée sur la proposition du plan d'action 2023.

Lecture et adoption de la proposition d'ordre du jour

On a lu l'ordre du jour et demandé si des modifications étaient nécessaires et des points à ajouter à varia.

Sur proposition de Marie-Claude Allard, il est résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour.

- 1. Mot de bienvenue**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Principaux constats 2022**
- 4. Plan d'action 2023**
- 5. Prochaines étapes**
- 6. Appel à l'aide**
- 7. Période de questions**

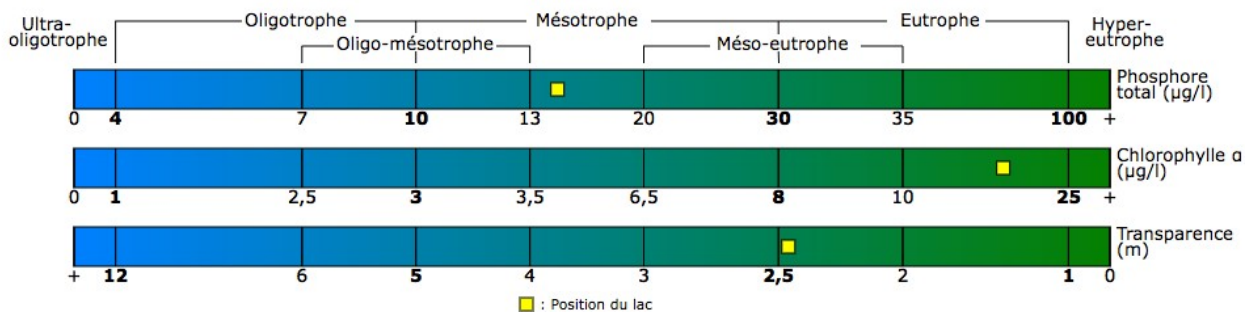
3. Principaux constats 2022

- La méthode de combinaison de pose de toiles et d'arrachage est efficace. Ce constat est confirmé par quelques recherches dont celles de RAPPEL.
- Bâchage
 - Installation de 59 toiles en fibre de verre pour un total de 1917,5 m². Avec la superposition des toiles, nous pouvons estimer la superficie couverte à environ 1 600 m². Le retrait des toiles a été effectué par les équipes bénévoles de l'Association. Dans le but de faciliter les opérations, Fyto, avait prêté son ponton spécialement conçu pour les travaux de lutte contre le myriophylle à épis. Équipé d'un système d'enrouleur de toiles semi-automatiques, le ponton facilite le travail des bénévoles.
- Arrachage
 - Il y a eu 9 plongées d'arrachage à 2 plongeurs. Au total, 2 050 kg de biomasse fraîche de myriophylle à épis ont été retiré. La superficie de MAE retirée est estimée à 3 300 m². Les plants arrachés étaient très denses et matures. Les racines étaient bien développées et plusieurs tiges émergeaient d'un même plant. La biomasse retirée a été déposée dans les bacs à compostage de la Ville de Prévost qui avaient été déposés à cet effet.
- Phosphore et Chlorophylle A élevés

Données physicochimiques - Été 2022

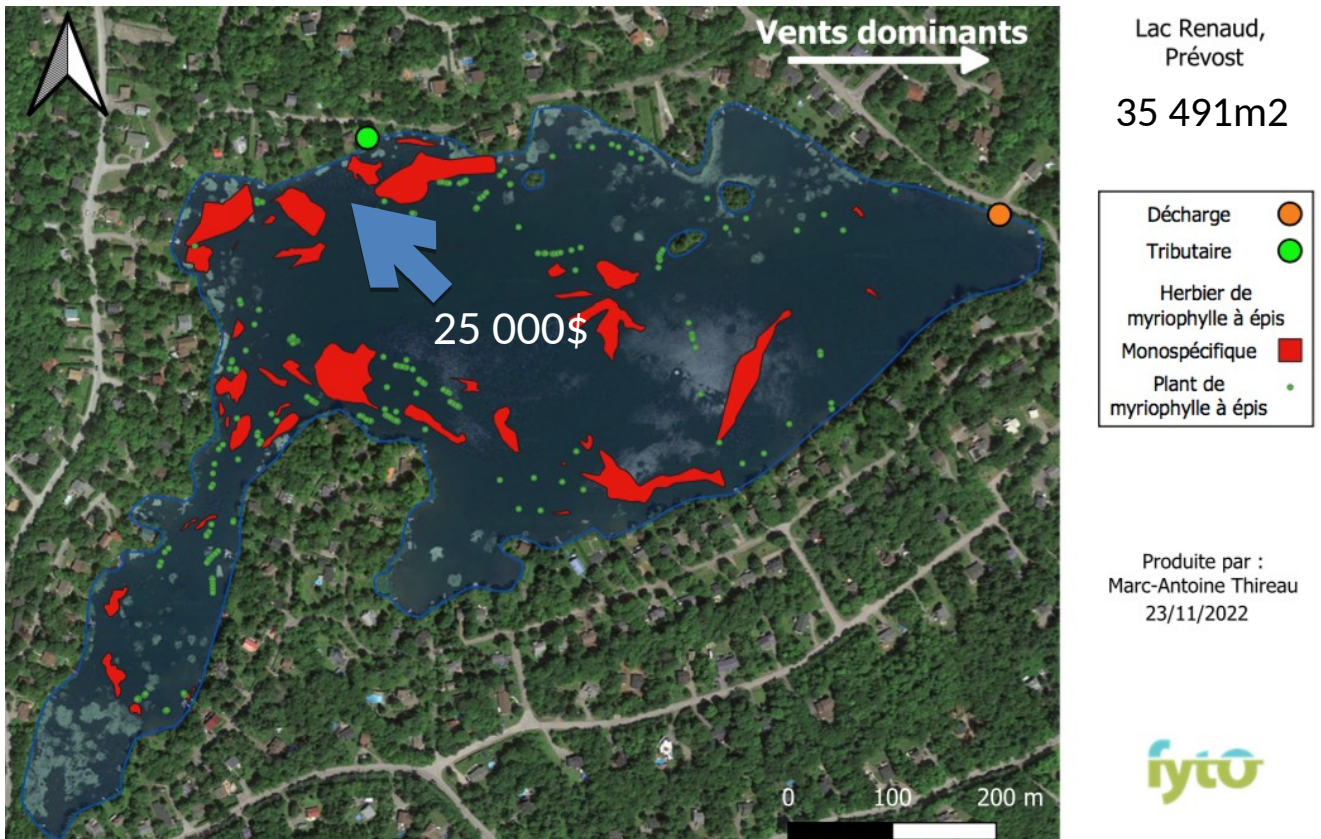
Date	Phosphore total (µg/l)	Chlorophylle a (µg/l)	Carbone organique dissous (mg/l)
2022-06-20	11	9,2	3,3
2022-07-17	26	45	4,9
2022-08-15	7,1	2,8	4,3
Moyenne estivale	15	19	4,2

Classement du niveau trophique - Été 2022



- Herbier en évolution (+12% par an)
- Arrachage = hausse périodique Phosphore et Chlorophylle A (Le fait d'arracher est efficace mais augmente temporairement le phosphore et l'eau devient plus trouble).
- Coût estimé pour contrôler les plantes envahissantes dans le lac = 320 000 \$ en 2027
 - 4900m² = 25 000\$
 - 35491m² 2022 X 12% par an = 62 547 m² en 2027
 - 62 547 m² = 319 117\$

Cartographie 2022

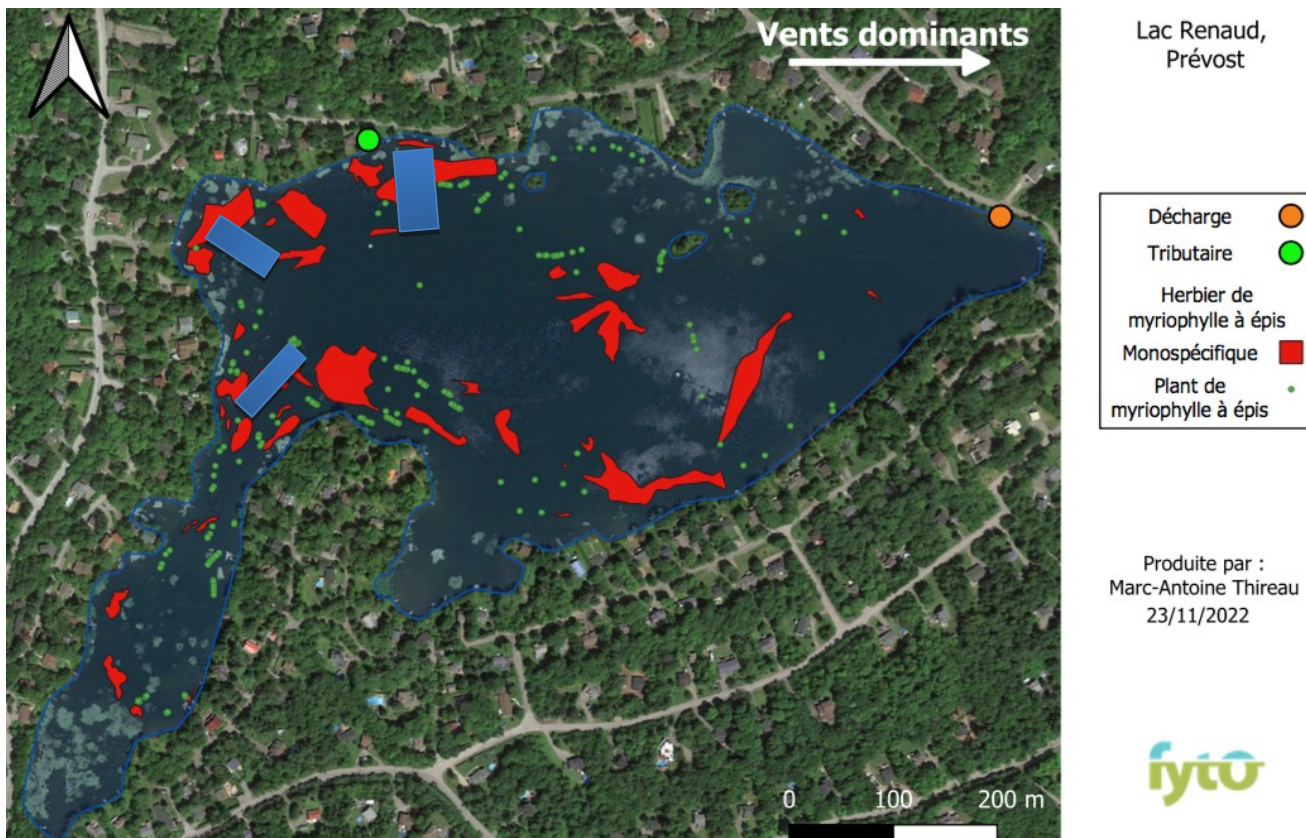


4. Plan d'action 2023

- Le budget est limité, mais certaines actions sont obligatoires:
 - Obtention du renouvellement du certificat d'autorisation : 9 500 \$
 - Pose de toile (Maximiser la villégiature et la plaisance) : 16 000 \$
 - Pas d'arrachage pour laisser reposer le lac en attendant un investissement majeur : 0 \$
 - Pose de bouées autour des herbiers non-traités: 0\$ (si bénévoles)
 - Études scientifiques pour officialiser le plan d'action : 4 500 \$
- Total des dépenses prévues 2023: **30 000 \$**

Pose de toiles pour corridors de villégiature

Le plan est d'installer les 80 toiles que nous avons à des endroits stratégiques permettant d'entrer dans le lac à la nage ou avec des embarcations sans trop disséminer la MAE. Le reste des herbiers sera identifié à l'aide de bouées afin d'éviter de naviguer parmi la MAE.



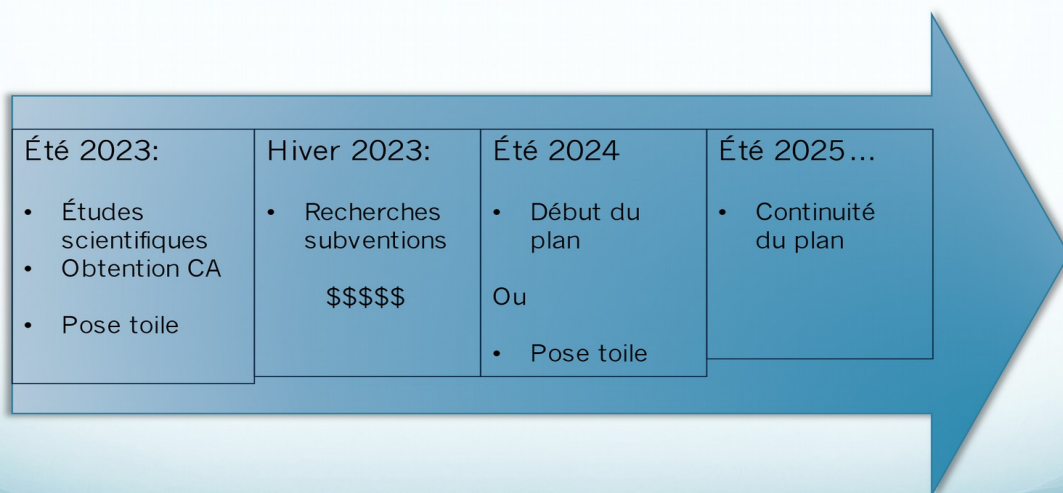
Traversée du Lac Renaud

Marcel Renaud vient nous présenter son projet, en tant que président fondateur de l'événement. L'idée est de faire une activité sociale permettant de récolter des fonds afin de financer une partie de l'argent nécessaire à la réalisation du plan 2023 et des années futures.

- Première édition: Été 2023
- Président Fondateur de l'événement: Marcel Renaud
- Quand: 12 août 2023
- Président d'honneur
- Commanditaires
- Plaisir garanti!!!!
- Les détails seront fournis bientôt sur le site Web de l'Association

5. Prochaines étapes

Prochaines étapes



Objectif de financement

Nous avons présentement 6 000\$ dans le compte de banque et l'objectif est de recueillir 320 000\$ d'ici 5 ans (voir les coûts détaillés dans les constats 2022) afin de mener à terme le plan d'action global. Un « thermomètre » indiquant le niveau atteint sera mis à jour régulièrement sur le site Web de l'Association.

Jean-René demande si les membres présents sont d'accord avec notre proposition de plan d'action 2023 et les années subséquentes, en attendant les fonds nécessaires pour faire le plan d'action officiel contre le MAE. Sylvie demande un vote à main levée sur l'adoption du plan. Toutes les mains se sont levées. Le plan d'action 2023, tel que présenté est donc adopté à l'unanimité. Dominique demande s'il y a des gens dans la salle qui souhaiteraient exprimer un désaccord ou des craintes, mais personne ne lève la main.

Une campagne de financement sera lancée au cours des prochains jours pour obtenir les 30 000\$ requis.

Ce montant peut être un peu moins élevé car certains coûts pourraient être économisés si quelqu'un prend le projet de demande du Certificat d'autorisation avec la collaboration du Lac René.

6. Appel à l'aide

Jean-René expose les différents besoins urgents pour mettre sur pied notre plan d'action 2023. Nous avons besoin de plusieurs bénévoles.

- Représentant auprès des différents donateurs potentiels
- Meneur de projet "Obtention Certificat Autorisation" (permettrait de sauver 4 500\$ sur le budget de 2023)
- Meneur de projet "Études et analyse"
- Bénévoles terrain pour:
 - Installer les bouées;
 - Assister la pose de toile et le nettoyage;
 - Journée de la traversée du Lac Renaud

Sylvie demande s'il y a des gens dans la salle qui se portent volontaires spontanément. Sinon, ils peuvent nous écrire par la suite. Maïté Faubert se porte volontaire pour le projet "Études et analyses"

Pour les bénévoles terrains, nous allons émettre un calendrier au fur et à mesure des besoins et les gens pourront y inscrire leurs noms.

7. Varia

Un citoyen demande pourquoi il faut nettoyer les toiles car cela requiert beaucoup de travail et beaucoup de bénévoles. Cette même question avait été soulevée lors de l'AGA de novembre. Jean-René répond que selon les études, il est préférable de les nettoyer car ainsi les toiles ne restent pas humides et elles sont moins lourdes à enrouler. Cependant, nous avons appris que les boutures ne vivent pas plus de 24 heures, alors s'il en reste un peu sur les toiles, il n'y a pas de risque de contamination l'année suivante.

Un citoyen demande si la Ville a émis sa nouvelle réglementation concernant les fosses septiques. Jean-René mentionne que la Ville est encore en train de revoir son règlement et qu'on travaille avec eux afin qu'il soit appliqué adéquatement, tout comme le règlement sur les bandes riveraines. Entre temps, si quelqu'un est témoin d'une fosse septique défectueuse, il doit en aviser la Ville directement et ils enverront quelqu'un pour constater la situation.

Un citoyen demande si l'option du Phoslock a été considérée dans la lutte contre la MAE. Jean-René répond que oui, mais le coût (environ 400 000\$) est un facteur dissuasif. De toute façon, nous devons nous appuyer sur des études scientifiques d'analyse du lac afin de déterminer les sources de phosphore dans le lac. Cette option pourrait être envisagée dans plusieurs années, et pourrait être utilisée en complément des autres démarches et si nous avons les fonds.

Une citoyenne demande s'il sera possible d'installer des toiles devant son quai personnel. Jean-René répond que cela est possible mais que nous devons nous assurer qu'il s'agit bien de MAE et non d'une autre plante, et qu'il faut s'assurer que les toiles soient installées adéquatement. Martin Beulac se propose d'aider les résidents avec cette tâche.

Martin Beaulac demande si on devrait considérer la possibilité d'acheter l'équipement nécessaire (comme celui de Fyto) pour installer nous-mêmes les toiles. Jean-René répond que cela requiert du temps pour évaluer cette option. Martin Beaulac se propose de faire cette analyse et Richard Pouliot lui offre son aide pour monter le plan financier.

Un citoyen demande il y a combien de membres actuellement. Nous n'avons pas l'information sur place mais on s'engage à mettre l'information sur le site Web et de la maintenir à jour. Cette action a été complétée la semaine suivant l'AGA par Claude Brunet.

Un citoyen demande ce qui arrive avec les castors. Ceux-ci sont nocifs pour le lac car ils mangent les arbustes et détruisent les bandes riveraines. Jean-René mentionne qu'il va contacter le trappeur pour les capturer.

Une citoyenne demande s'il y aura une échelle installée sur le quai flottant. Jean-René demande à ce que quelqu'un s'occupe de l'acheter et de l'installer et l'Association remboursera le coût de l'échelle. On devrait pouvoir en trouver sur Kijiji. Cette action a été complétée la semaine suivant l'AGA par Martin Beaulac.

Une citoyenne demande si on a pensé à installer une station de lavage pour les embarcations. On ne peut pas vraiment car nous n'avons pas d'accès public de la Ville. Une station de lavage requiert de l'eau de lavage et des installations pour récupérer les eaux souillées. Les coûts y étant reliés sont élevés et que ce n'est donc pas dans les plans de l'Association.

Marcel Renaud parle des accès aux quais. Il mentionne que les accès au lac (environ une vingtaine) ne peuvent être considérés privés même si les résidents y ont installé leur propre quai.

Un mémo à cet effet est publié sur le site Web. Un citoyen se plaint que le fait de rendre ces accès ouverts à tous cause des problèmes avec des gens non-résidents peu respectueux de l'environnement et de la sérénité du lac. Marcel mentionne de l'aviser dans ce cas et qu'il va s'en occuper.

8. Période de questions

Il n'y a pas d'autres questions que toutes celles posées tout au long de l'AGA.

9. Levée de l'assemblée

Sur proposition de Richard Gélinas secondé par Jean-René Bureau, il est résolu de clore la rencontre. Il est 20h54.

Signé à _____ le _____ 2023

Président _____